

V A E

Dispositif d'information conseil

Les publics accueillis en 2010

Depuis la mise en œuvre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) en décembre 2002, le CarifOref Midi-Pyrénées (labellisé Cris VAE depuis 2002), produit un bilan annuel de l'activité conduite en matière d'information conseil sur la VAE. Ce bilan permet d'analyser le fonctionnement du dispositif en région et d'apprécier sa progression afin de mieux cerner la demande de VAE et son évolution.

Les chiffres présentés sont issus d'une base de données régionale alimentée par l'ensemble du réseau des Points relais conseil en VAE (PRC) de Midi-Pyrénées. Le traitement des données et leur analyse sont réalisés par le CarifOref, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la Région Midi-Pyrénées. Il est à noter que ces données représentent une photographie non exhaustive des demandes d'information sur la VAE. En effet, les structures d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) sur l'emploi et la formation non labellisées PRC en VAE apportent également une information généraliste sur la VAE qui ne donne pas lieu à un recueil statistique.

Les Points relais conseil en VAE sont ouverts à toute personne, quel que soit son âge, son statut, son niveau d'étude ou de qualification, qui désire s'informer ou s'engager dans un projet de validation. Présents dans chaque département, ils proposent un service individualisé d'information et surtout de conseil pour aider les personnes dans leur projet et le repérage des certifications accessibles par la VAE. Financées à l'origine par l'Etat et la Région et depuis 2006 seulement par la Région avec un complément du Fonds social européen (FSE), 18 structures composent le réseau des PRC de Midi-Pyrénées et maillent le territoire sur 60 sites géographiques. Le réseau des PRC en VAE s'appuie sur des structures en charge de l'information et de l'orientation déjà présentes sur le territoire : Centre interinstitutionnel de bilans de compétences (Cibc), Point information conseil orientation (Pico) du ministère de l'agriculture, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (Cidff), Crajep pour l'éducation populaire, Centre d'information et d'orientation (Cio) pour l'éducation nationale, Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

En 2011, la Région a lancé un appel d'offres pour la labellisation d'un nouveau réseau. A partir de mai 2011, il est composé des Cibc dans chaque département, du Pico des Hautes-Pyrénées et du Cidff. 40 sites géographiques accueillent désormais le public. Par ailleurs, un site du PRC Enseignement supérieur met à la disposition des internautes l'ensemble de l'offre de certification des universités et grandes écoles de la région : www.vaesup-mip.info.

Sommaire

Données globales	4
Caractéristiques et projets des candidats.....	6
Hypothèses de VAE à l'issue du conseil	10
Services réalisés par les PRC.....	15
Conclusion	15
Pour aller plus loin	15

VAE - Dispositif d'information conseil, les publics accueillis en 2010
Mai 2011

Ce support a été élaboré dans le cadre des missions de suivi du dispositif VAE confiées au CarifOref Midi-Pyrénées.

Directeur de publication : Jean-Michel Gimenez

Responsable de publication : Catherine Ayraud

Traitement des données et rédaction : Dara Chuard

Maquette/Mise en page : Stéphane Henry

ISBN : 978-2-916543-79-6

Données globales

De 2003 à 2010, 33 997 personnes ont été accueillies par les PRC de Midi-Pyrénées, soit 4 250 personnes en moyenne par an. Qui sont ces personnes, quels sont leurs projets et quelles certifications recherchent-elles ? Ces données sont analysées dans ce document pour la période de janvier à décembre 2010.

Les indicateurs qui suivent portent à la fois sur les profils des personnes, les caractéristiques de leur projet et les hypothèses de certifications envisageables par les candidats à la validation. Les données sont globalisées au niveau de la région pour les besoins de l'analyse et peuvent différer de celles constatées pour chaque territoire.

En 2010, 3 851 personnes ont été accueillies par les PRC

La demande sociale en matière de VAE est en baisse depuis 2008. En 2010, cette baisse est de 2 %, malgré une demande qui demeure soutenue de reconnaissance des acquis dans les domaines de l'action sociale et de la santé. En effet, un tiers des hypothèses émises en fin de conseil sur la VAE porte sur des certifications dans ces domaines. Le nombre moyen de personnes informées chaque mois est de 321 au lieu de 329 en 2009. Ce volume varie tous les mois : l'activité de janvier reste importante, mais perd sa prééminence au profit du mois de mars (393 accueils) et surtout de septembre (422). Août, qui est traditionnellement le mois le moins actif, recense 160 personnes reçues.

Les personnes informées par les PRC représentent 0,3 % de la population active

Les personnes désireuses d'être conseillées sur un projet de VAE peuvent être accueillies sur l'ensemble du territoire régional, dans près de 60 sites. Le rapport du nombre de personnes informées sur la population active occupée (PAO) de chaque département permet de connaître l'importance de la VAE pour chaque territoire. Par exemple, si le nombre de personnes informées en Haute-Garonne reste plus élevé que dans les autres départements et représente 28 % du total régional, on constate que ce chiffre ne concerne que 0,2 % de la PAO du département. Par ailleurs, ce département a reçu 2 % de public en moins par rapport à 2009. En revanche, dans les autres départements, le nombre des personnes informées est sensiblement identique à l'année précédente. Comme en 2009, le Tarn et le Tarn-et-Garonne informent 17 % des candidats, l'Ariège 11 %. Les autres départements représentent entre 7 et 8 % des candidats régionaux. Toutefois, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne suivis par le Tarn, ont le plus important taux d'information par rapport à la population active occupée avec respectivement un taux de 0,7 %, 0,7 % et 0,5 %.

Les bénéficiaires viennent dans les PRC dans une démarche personnelle avant tout

Les PRC informent majoritairement lors d'entretiens individuels (92 % des personnes reçues). Les sessions d'informations collectives (8 %) continuent leur baisse avec moins 2 % par rapport à 2009. En 2004, les ateliers d'informations collectives concernaient 39 % du public.

Comment les bénéficiaires des prestations des PRC ont-ils eu l'information qui les a conduits auprès de ces experts du conseil sur la VAE ? Plus de la moitié des personnes reçues franchissent la porte des PRC dans une démarche individuelle spontanée, guidée par des informations du voisinage, des articles de presse... Un tiers a été dirigé par les organismes d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) : Mission locale, Mcef (Maison commune emploi formation), Pôle emploi... La part des personnes orientée par le réseau AIO connaît une augmentation de 2 %. 6 % des bénéficiaires sont orientés par des organismes de formation, institutions représentatives du personnel... (catégorie « Autre »), soit 2 % de moins qu'en 2009. Les démarches initiées par l'intermédiaire des réseaux d'entreprises et des organismes paritaires mutualisateurs des fonds de la formation professionnelle (Opca ou Opacif) sont stabilisées à un faible niveau. La VAE reste un dispositif que les entreprises utilisent peu, malgré des initiatives incitatives des Opca (VAE Puissance 2 pour Agefos-PME par exemple ou par les Opca du secteur sanitaire et social). La répartition des sources d'information est relativement stabilisée depuis 2006.

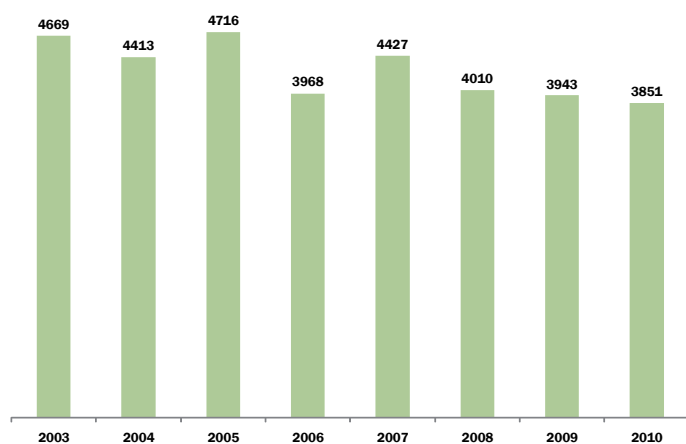
Le PRC Enseignement supérieur : www.vaesup-mip.info

Ce site met à la disposition des internautes l'ensemble de l'offre de certification des universités et grandes écoles de la région. Les connexions au site Internet du PRC Enseignement supérieur ne sont pas incluses dans la présente analyse. En 2010, la fréquentation du site se reporte sur les autres sites de la fédération universitaire, en particulier le site du Pôle recherche et enseignement supérieur (PRES). A partir de 2011, l'animation et l'actualisation plus fréquentes du PRC Enseignement supérieur devrait permettre de retrouver la fréquentation des années précédentes. Ainsi, de janvier à mai 2011, le portail a reçu 26 549 visites soit une moyenne de 5 500 visites mensuelles (6 376 connexions par mois en 2009 et 7 041 en 2008).

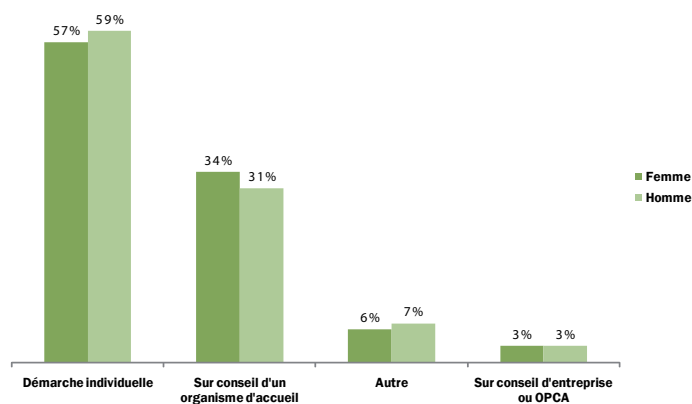
A savoir

Population active occupée en Midi-Pyrénées au 31 décembre 2007 = 1 161 019 personnes, Insee

Nombre de personnes reçues par les PRC entre 2003 et 2010



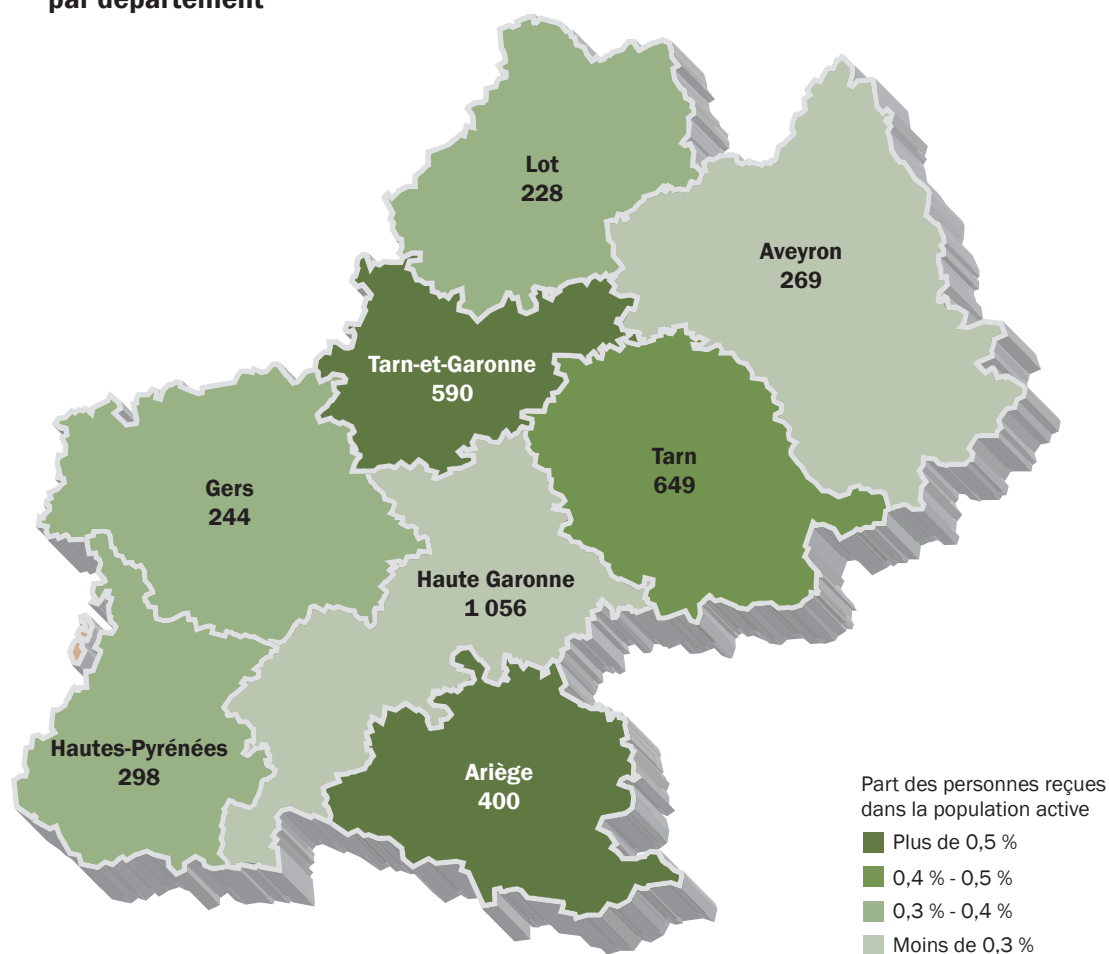
Origine de l'information sur le rôle des PRC



Lecture du graphique : 59% des hommes reçus viennent dans les PRC dans le cadre d'une démarche individuelle.

Catégorie « Autres » : organismes de formation, institutions représentatives du personnel...

Nombre de candidats par département



Note méthodologique : le rang des départements est calculé d'après le nombre de candidats rapporté à la population active du département (source Insee, 2007).

Caractéristiques des candidats

65 % des publics accueillis sont des femmes, 35 % des hommes. On constate en 2010 une hausse de 3 % de la part des hommes conseillés. La tranche des 30-44 ans reste majoritaire (autour de 55 % depuis 2008). La classe des plus de 45 ans baisse de 2 %, au profit de celle des 25-29 ans qui atteint 13 % au lieu de 11 % en 2009. Au total, plus de 8 personnes sur 10 reçues par les PRC ont plus de 30 ans. La part des moins de 25 ans reste stable et représente 4 % des publics. Ces proportions devraient peu évoluer. En effet, la part des personnes sans diplôme a diminué entre 1999 et 2007, passant de 18,7 % à 16,7 %. En ce qui concerne les moins de 25 ans, Midi-Pyrénées est, après l'Ile de France, la région où le taux de scolarisation des 20-24 ans est le plus fort, atteignant 44 % (source Insee, recensement 2007).

Les données suivantes portent sur les 3 851 personnes ayant bénéficié d'un conseil en VAE.

Depuis 2009, une personne sur deux reçue dans un PRC recherche un emploi

En 2010, la part des personnes en recherche d'emploi est largement majoritaire, avec une hausse de 3 % par rapport à l'an passé. C'est en 2009 que pour la première fois, la proportion des demandeurs d'emploi a dépassé celle des personnes en activité. Cette tendance suit l'évolution du taux de chômage en région, qui atteint 9,4 % fin 2010. La représentation des personnes en activité salariée ou non salariée est stable par rapport à 2009. En revanche, la catégorie « Autre » qui regroupe les bénévoles, les personnes au foyer ou en interruption provisoire de travail n'est pas représentée en 2010. Les demandeurs d'emploi de longue durée (chômage de plus d'un an) représentent 12 % des personnes reçues, soit une hausse de 2 %. Les femmes représentent 64 % des demandeurs d'emploi (68 % en 2009). 27 % de ces femmes recherchent un emploi depuis plus d'un an (21 % en 2009).

La proportion des bénéficiaires du RMI/RSA et des personnes handicapées est relativement stable depuis 2006. 4 % du public est bénéficiaire du RMI/RSA dont 2,5 % de femmes. 4 % des personnes reçues sont inscrites à la Commission départementale des personnes handicapées (CDPH). Les femmes inscrites à la CDPH représentent 2 % des personnes conseillées.

Un tiers des bénéficiaires est en contrat à durée indéterminée

C'est une constante depuis 2007, environ 11 % du public se trouve dans une situation d'emploi précaire : intérim, contrat aidé ou CDD (contrat à durée déterminée). La forme des contrats de travail évolue peu entre 2009 et 2010, à l'exception des CDI (contrat à durée indéterminée), en hausse de 2 %. Parallèlement, la catégorie « Aucun » qui regroupe des

personnes en recherche d'emploi, en interruption provisoire de travail, des bénévoles, des saisonniers ou des non salariés baisse de 2 %.

Quatre personnes conseillées sur dix sont des employés qualifiés

Les deux catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés qualifiés, puis les ouvriers ou employés non qualifiés. La part des employés qualifiés baisse de 3 % pour retrouver le niveau de 2006. La part des ouvriers qualifiés augmente de 2 % (5 % en 2009). La moitié des femmes conseillées par les PRC est employée qualifiée et un quart d'entre elles est ouvrière ou employée non qualifiée. Un quart des hommes est employé qualifié. Les agriculteurs exploitants et les cadres sont légèrement moins présents que les années précédentes (baisse de 1 %). Les autres catégories d'emploi sont stables. En revanche, les professions libérales et les ouvriers agricoles, absents en 2009, font une timide réapparition.

Un bénéficiaire sur deux exerce dans le secteur tertiaire

Depuis 2007, ce sont les mêmes secteurs qui sont les plus représentés. En 2010, les bénéficiaires des prestations d'information conseil exercent ou ont exercé une profession appartenant principalement au :

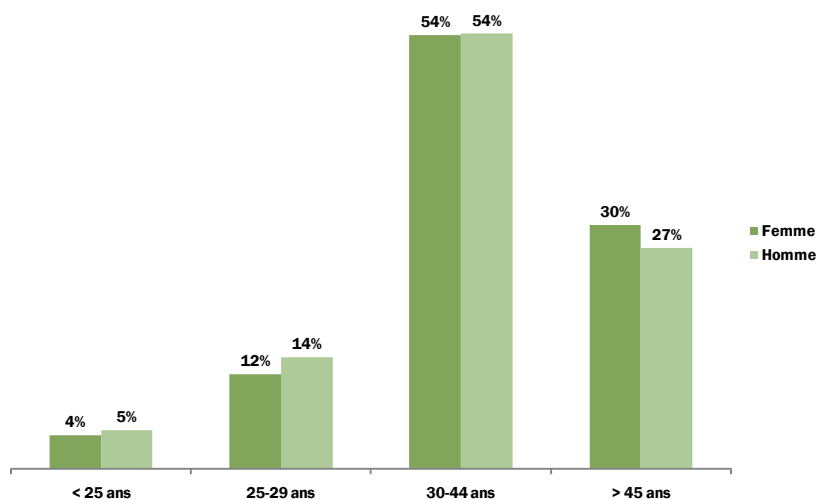
- GFE 14 (Tertiaire de bureau, tertiaire spécialisé) pour 447 personnes soit 12 % du public,
- GFE 16 (Paramédical, travail social, soins personnels) pour 431 personnes : 12%,
- GFE 18 (Nettoyage, assainissement, environnement, sécurité) pour 333 personnes : 9 %,
- GFE 15 (Commerce et distribution) 246 personnes : 7%,
- GFE 17 (Hôtellerie restauration, tourisme, sports, animation socioculturelle, loisirs) pour 208 personnes : 6%.

Les emplois dans les autres GFE sont répartis à hauteur de 1 ou 2 %, ce qui correspond respectivement à moins de 50 ou de 100 personnes. 38 % des personnes accueillies ne s'inscrivent dans aucun GFE. Cette catégorie regroupe les personnes ayant exercé des emplois multiples relevant de plusieurs GFE mais aussi une partie des demandeurs d'emploi.

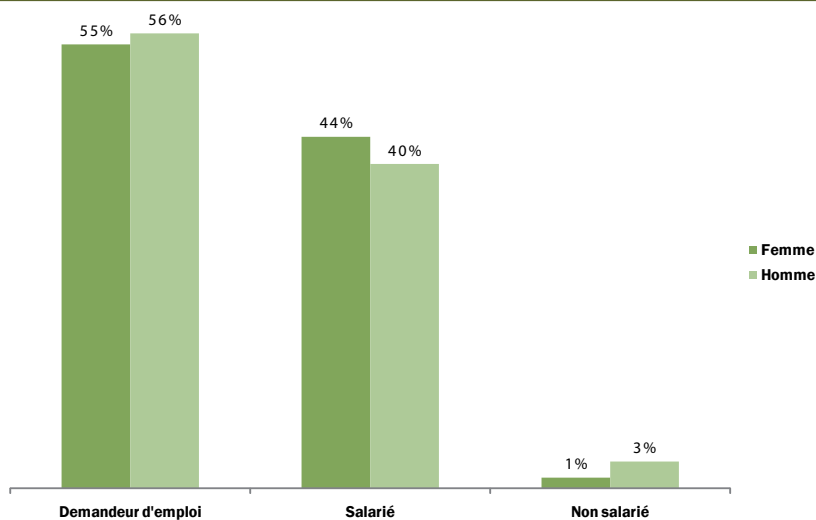
Les candidats à la VAE proviennent essentiellement de secteurs d'activités tertiaires : services aux personnes (35 %), commerce (22 %) et fonction publique (14 %). Un tiers des candidats est originaire des secteurs de la santé et de l'action sociale, secteurs les plus présents depuis 2004. Les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière), qui peuvent accéder à la VAE depuis 2007, représentent 14 % du public. Parmi ces personnes originaires de la fonction publique, plus de six personnes sur dix exercent ou ont exercé dans l'éducation nationale. Comme en 2009, sept candidats sur dix travaillent dans le secteur privé. 17 % des bénéficiaires viennent du secteur associatif.

Age des candidats

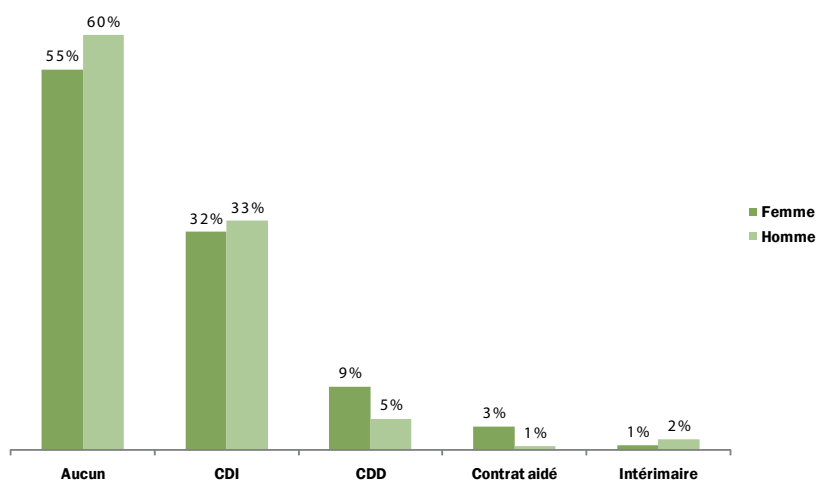
Lecture du graphique : 4% des femmes ayant bénéficié des prestations des PRC ont moins de 25 ans.



Statut des personnes



Type de contrat



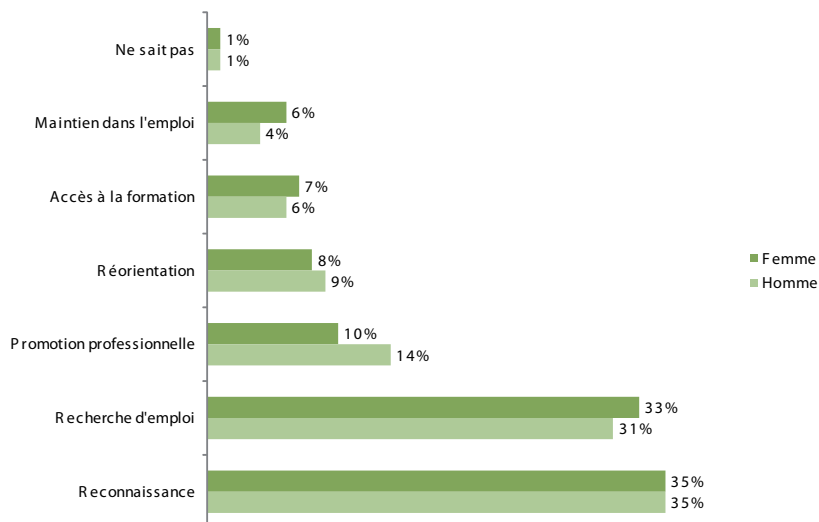
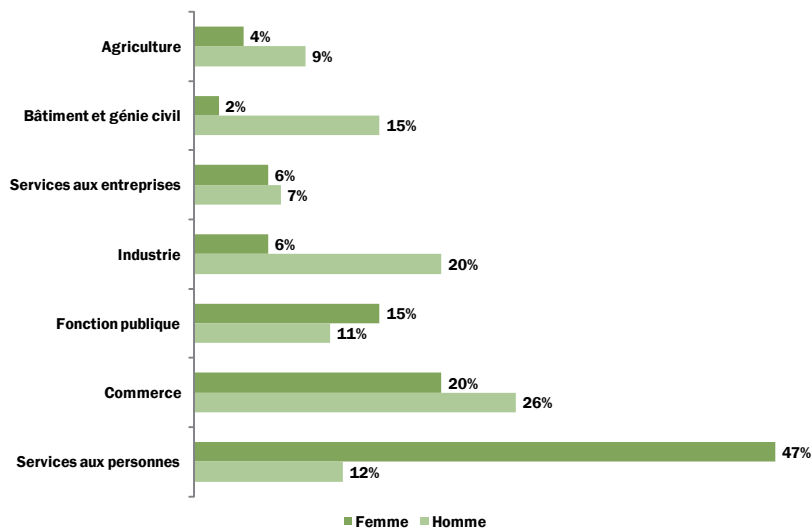
A savoir

Les Groupes formation emploi (GFE) sont un regroupement de professions, métiers ou spécialités de formation d'un même champ de savoirs ou savoir-faire.

Type d'emploi le plus souvent exercé

Type d'emploi	Femme	Homme	Ensemble
Employé qualifié	1300	371	1671
Ouvrier ou employé non qualifié	601	167	768
Cadre d'entreprises	137	192	329
Technicien	146	171	317
Ouvrier qualifié	65	202	267
Agent de maîtrise, contremaître	84	95	179
Agriculteur exploitant	53	33	86
Artisan, commerçant	39	46	85
Cadre de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	28	23	51
Profession libérale	28	23	51
Ouvrier agricole	21	26	47
Total	2502	1349	3851

Répartition par secteur d'activité dominant en durée



Objectifs visés

Six candidats sur dix ont plus de six ans d'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle des personnes bénéficiaires est très importante : un tiers des personnes justifie de 6 à 10 ans d'expérience professionnelle, un quart plus de 10 ans. La répartition des femmes et des hommes dans toutes les classes d'âge est sensiblement identique à 2009. La part des personnes n'ayant pas la durée d'expérience professionnelle exigée pour la VAE se stabilise entre 7 et 8 % depuis 2006. 7 % des candidats ont une activité extra-professionnelle : 107 personnes ont des activités sportives, 72 des activités sociales ou humanitaires et 71 des activités culturelles. La répartition femme/homme pour ces activités est équilibrée. 24 candidats, des hommes uniquement, ont déclaré avoir des activités syndicales ou politiques, i.e. deux fois plus qu'en 2009.

Quatre personnes sur dix ont une formation initiale inférieure au Baccalauréat

44 % des candidats ont suivi une formation professionnelle, ce qui représente 2 % de moins qu'en 2009. Les filières générale (40 % des candidats) et technologique (11 %) sont stables. 4 % des personnes conseillées par les PRC ont simplement suivi la scolarité obligatoire et ne s'inscrivent dans aucune filière de formation spécifique. Cette situation concerne dans la même proportion les femmes et les hommes. La représentation féminine est plus forte que celle des hommes de 9 % dans l'enseignement général. En revanche, dans les filières technologique et professionnelle, la proportion des femmes est moins importante que celle des hommes avec respectivement 4 et 5 % d'écart.

Le public de Midi-Pyrénées présente une grande conformité avec les catégories visées initialement par les créateurs du dispositif de VAE. Les niveaux de formation de départ des personnes sont relativement stables par rapport à 2009, à l'exception du niveau V (CAP, BEP) en baisse de 3 %, aussi bien pour les femmes que les hommes. Les autres niveaux enregistrent une légère hausse de 1 %, qui est essentiellement due à la hausse des femmes. 2010 est la première année où l'on constate une représentation féminine plus importante que celle des hommes dans les niveaux I et II. La part des personnes titulaires d'un master, ou d'un titre d'ingénieur (niveau I) est identique depuis 2005. 10 % des candidats possèdent un diplôme de fin d'études, Bepc ou certificat d'études primaires (niveau VI). La part des candidats détenant un niveau d'études inférieur au niveau IV (Baccalauréat) baisse de 3 % par rapport à 2009. 45 % des personnes conseillées ont un niveau infra IV. Cette dernière catégorie est bien plus présente parmi les candidats à la VAE que dans le reste de la population active, où moins de 10 % des actifs en emploi sont de niveau inférieur à V. Plus de 10 % des 50 ans et plus en emploi sont d'ailleurs titulaires de l'ancien certificat d'études primaires de niveau VI (Insee, recensement au lieu de résidence, 2007).

La reconnaissance de l'expérience professionnelle est le principal moteur de la VAE

Les personnes peuvent déclarer plusieurs motivations pour commencer une démarche de VAE. Les raisons les plus souvent citées sont liées, par ordre d'importance, à :

- la reconnaissance des compétences professionnelles acquises (35 %),
- l'aide à la recherche d'emploi (32 %),
- la promotion dans l'emploi par un meilleur positionnement professionnel (11 %).

Pour la première fois, cependant, on note une baisse de 2 % de l'objectif de reconnaissance sociale, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. L'utilisation de la VAE pour améliorer les possibilités de trouver un emploi augmente de 1 %, ce que nous pouvons corréliser aux difficultés actuelles du marché du travail. Les démarches inscrites dans une logique de réorientation des parcours professionnels ou de maintien dans l'emploi sont les mêmes depuis 2008. On remarque que l'usage de la VAE en tant que propédeutique à l'entrée en formation concerne 6 % des bénéficiaires des conseils des PRC, ce qui n'était pas dans les objectifs originels du dispositif. 1 % des publics accueillis n'ont pas de représentation claire du projet dans lequel ils veulent inscrire la VAE, lors de leur premier entretien avec les PRC. C'est le rôle du conseil en VAE d'aider le candidat à clarifier son projet d'évolution personnelle et professionnelle et de vérifier si la VAE peut y contribuer.

A savoir

Quatre catégories d'actifs sont potentiellement concernées par la VAE :

- jeunes sortis sans diplôme depuis quelques années du système éducatif et ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle,
- adultes faiblement diplômés qui occupent ou ont occupé un emploi dans un secteur en déclin,
- personnes occupées dans un secteur où la possession d'une certification est une condition de maintien ou de promotion dans l'emploi,
- adultes entrés sur le marché du travail sans diplôme ou avec un diplôme de faible niveau de qualification et qui ont réussi à accéder à des emplois de niveau de qualification supérieur. (Rapport au 1er Ministre, Eric Besson, septembre 2008)

Hypothèses de VAE à l'issue du conseil

1 personne sur 2 souhaite valider plus de 5 ans d'expérience professionnelle

Les données sur le nombre d'années d'exercice des compétences à valider portent sur les compétences acquises par les candidats et qui sont en relation avec la certification visée ; elles peuvent différer de la durée totale de l'expérience professionnelle. Pour 2010, ces deux indicateurs affichent des écarts de 3 à 4 %. Les publics se répartissent presque à l'équilibre (entre 20 et 26 %) dans 3 tranches significatives, de 3 à 20 ans d'exercice de la compétence à valider. Plus d'un quart des candidats a plus de 10 ans d'expérience et 53 % plus de 5 ans. Comme en 2009, 6 % des personnes n'ont pas atteint les 3 années d'expérience professionnelle requises pour que leur dossier de VAE soit recevable par les certificateurs. Ces derniers pourront entrer dans la démarche dès lors que cette condition sine qua non sera vérifiée. La catégorie « Non renseigné » renvoie aux scénarios d'expériences et de compétences acquises multiples pour lesquelles les futurs candidats rencontrent des difficultés à en préciser la durée. Ces parcours diversifiés aboutiront le plus souvent à des hypothèses de certifications très différentes.

Les femmes sont plus présentes dans les catégories de moins 3 ans à 5 ans d'expérience. En revanche, les hommes sont plus nombreux à souhaiter valider plus de 11 ans d'expérience professionnelle.

Le graphique suivant précise cette information : la majorité des candidats à la VAE recherche des qualifications basées sur leur emploi actuel. Le resserrement de la demande de validation sur les expériences les plus proches est une constante depuis 2003 : la moitié des candidats souhaite valider l'expérience de l'année en cours et plus d'un tiers l'activité de l'année précédente. Les personnes en recherche de validation d'expériences exercées avant 2008 représentent 9 % des bénéficiaires de conseils, soit 246 personnes.

Les formations et les référentiels de certifications s'adaptent à l'évolution du monde du travail, se modifient pour mieux répondre aux besoins des entreprises. En conséquence, les démarches de VAE les plus porteuses de succès s'appuient prioritairement sur les compétences récentes. Logiquement, les hommes aussi bien que les femmes s'appuient dans les mêmes proportions sur cette constatation.

Le conseil permet d'identifier les certifications les plus en adéquation avec les projets personnels

Les entretiens conseil en VAE peuvent aboutir jusqu'à trois hypothèses de certifications. En effet, les candidats peuvent déposer la même année une seule demande pour un même diplôme ou trois demandes visant des certifications différentes. En 2010, aucun conseil n'a préconisé le positionnement sur

trois diplômes. En revanche, 18 % des conseils ont abouti à 2 possibilités de certifications différentes. C'est au candidat d'exercer par la suite son libre arbitre et de déposer un ou plusieurs dossiers, chez un ou plusieurs certificateurs.

Les écarts significatifs entre les GFE visés en début et en fin de prestation conseil par les candidats portent principalement sur :

- GFE 14 (Tertiaire de bureau) qui compte 305 positionnements en plus,
- GFE 15 (Commerce et distribution) : 199 positionnements en plus,
- GFE 16 (Paramédical, travail social, soins personnels) : 247 positionnements en plus,
- GFE 17 (Hôtellerie, restauration, tourisme, sports, animation socioculturelle, loisirs) : 120 positionnements en plus,
- GFE 03 (Bâtiment gros oeuvre - Génie civil - extraction) : 61 positionnements en plus.

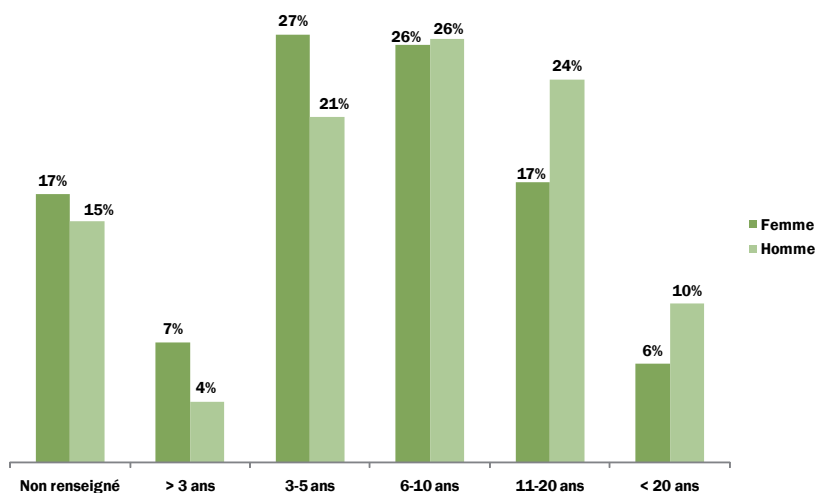
A l'issue de la prestation de conseil, les projets de validation se centrent sur les hypothèses de certification s'appuyant sur les expériences professionnelles les plus fortes, porteuses de meilleures chances de réussite aux jurys de VAE. Les GFE les plus recherchés figurent parmi ceux où les prévisions d'emploi sont optimistes. Dans l'enquête Besoins en main d'œuvre (BMO) 2011 de Pôle emploi, les 10 métiers où sont signalés les plus fortes difficultés de recrutement sont, par ordre d'importance :

- aide à domicile et aides ménagères,
- aides-soignants (médico-psychologiques, auxiliaires de puériculture, assistants médicaux...),
- infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices,
- animateurs et directeurs socioculturels,
- attachés commerciaux (techniciens commerciaux en entreprise),
- ingénieurs et cadres d'étude, R & D (industrie),
- agents d'entretien des locaux (Atsem compris),
- télévendeurs,
- serveurs de cafés, de restaurants, commis,
- employés de maison et personnels de ménage.

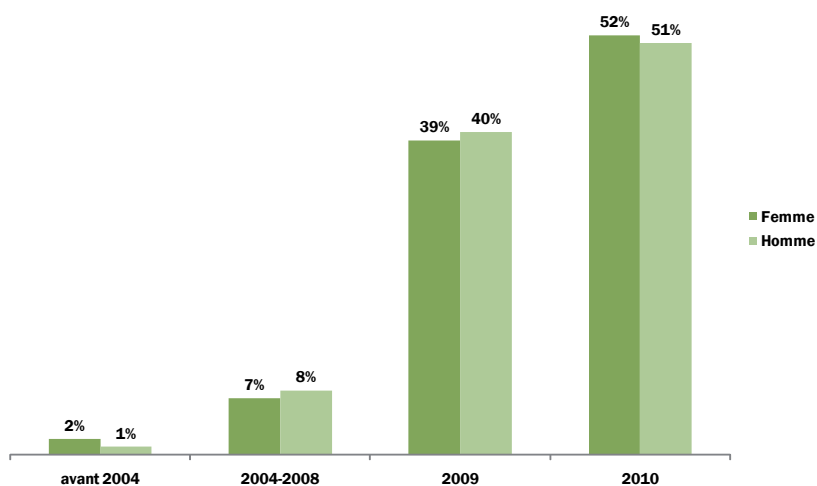
Par rapport à 2009, les hypothèses portent généralement sur les mêmes GFE, à l'exception de 3 GFE.

3 % des intentions de VAE en moins se portent sur les GFE 01 (Agriculture) et 14 (Tertiaire de bureau). Le GFE 10 (Textile - habillement - cuir) connaît une hausse de 2 % des hypothèses de VAE. En 2009, ce secteur a perdu 500 postes sur une filière qui en comptait 3 000 en Midi-Pyrénées, plus particulièrement en Ariège et dans le Tarn. La VAE peut être une réponse aux problématiques du renouvellement des compétences et de la reconversion.

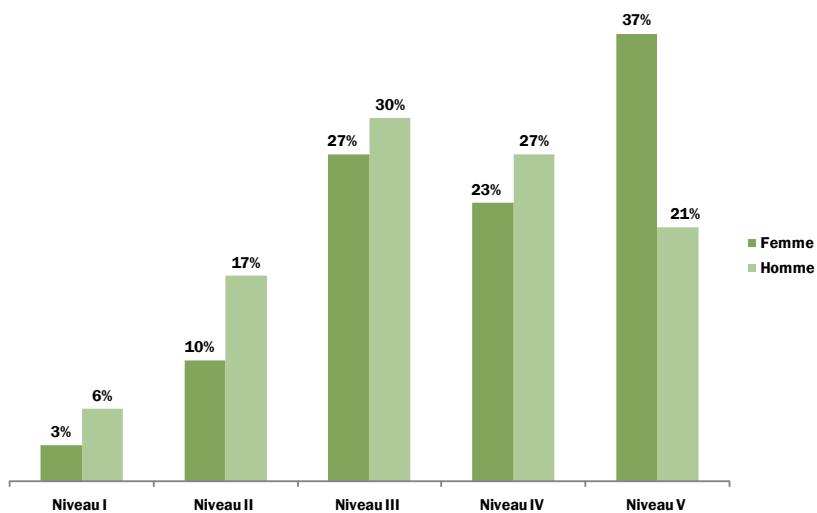
Durée de l'exercice de la compétence à valider



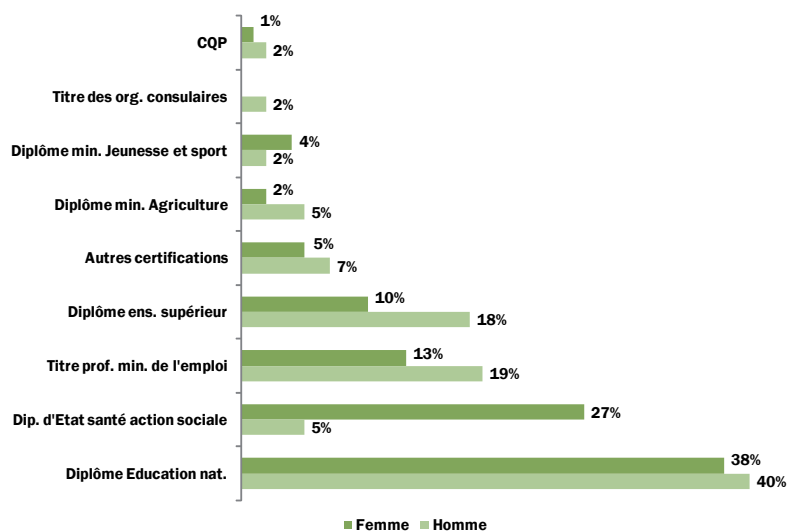
Dernière année d'exercice de cette compétence



Niveaux de certification visés



Certifications ciblées



Le Top 20 des hypothèses de certifications

Certifications	Niveau de formation	Nombre d'hypothèses	En % sur la totalité des hypothèses
DEAS (Aide-soignant)	V	208	5%
CAP Petite enfance	V	184	5%
DEAVS (Auxiliaire de vie sociale)	V	183	5%
BTS Management des unités commerciales	III	92	2%
DEME (Moniteur éducateur)	III	83	2%
BTS Assistant de gestion PME-PMI	III	83	2%
BAC PRO Secrétariat	IV	72	2%
DEAP (Auxiliaire de puériculture)	V	67	2%
DEES (Educateur spécialisé)	III	67	2%
DEAMP (Aide médico-psychologique)	V	62	2%
BTS Négociation et relation client	III	60	2%
BAC Pro Commerce	IV	57	1%
BPJEPS spécialité Jeunesse	IV	53	1%
BTS Assistant Manager	III	53	1%
TP Secrétaire assistante	V	49	1%
DEEJE (Educateur de jeunes enfants)	III	46	1%
BTS Comptabilité et gestion des organisations	III	43	1%
BP Coiffure	V	42	1%
TP Assistant de vie aux familles	V	38	1%
TP Assistant de direction	III	31	1%
TOTAL		1573	40%

Près d'un tiers des femmes vise une certification de niveau V

Cette proportion est une constante depuis 2007. Les niveaux visés sont identiques à ceux de 2009.

28 % des candidats souhaitent valider une certification de niveau III. Près d'un quart se positionne sur des certifications de niveau IV et 4 % sur le niveau I. Le positionnement des femmes se porte particulièrement sur le niveau V : 16 % de plus que les hommes, soit 8 % de plus qu'en 2009. La représentation masculine est proportionnellement plus importante sur tous les autres niveaux, avec 3 à 4 % de différence. L'écart le plus important est constaté sur le niveau II avec 7 %, comme en 2009.

Avec 39 % des hypothèses de certification, les diplômés de l'éducation nationale (enseignement secondaire) restent les plus recherchés, malgré l'attrait des diplômés des ministères chargés de la santé et du social (19 % des hypothèses). Les variations entre 2009 et 2010 sont anecdotiques, de l'ordre de + à - 1 %. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi recouvrent 15 % des hypothèses, soit moins 2 % par rapport à 2009.

En revanche, la répartition des intentions de validation est spécifique selon le genre. La part des hommes recule de 2 % pour les diplômés des ministères chargés de la jeunesse et des sports et de l'emploi. Ils se positionnent davantage sur les diplômés de l'éducation nationale, qui sont majoritairement de niveau III. Sans surprise, les femmes visent encore plus qu'en 2009 (plus 3 %) les diplômés de la santé et du social. La prédominance de la recherche du niveau V est très largement liée à la féminisation de ces secteurs d'activités. Elles sont également moins nombreuses à s'intéresser aux diplômés des ministères chargés de l'agriculture, de la jeunesse et des sports et de l'emploi.

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) intéressent 42 personnes (10 de plus qu'en 2009). Peu de CQP étaient jusqu'ici accessibles par la VAE, mais la Commission nationale de la certification professionnelle (Cncp) a procédé en 2010 à la collecte d'un tiers des CQP sur un ensemble estimé à 550 certifications. La catégorie « Autres certifications » concerne les diplômés d'autres ministères, Défense par exemple ou titres privés inscrits au Répertoire national de la certification professionnelle (Rncp).

En 2010, plus de 3 900 certifications font l'objet d'une hypothèse de validation, soit un éventail plus large de 200 certifications par rapport à 2009. Cependant, comme l'an passé, 20 certifications recueillent 40 % des certifications préconisées à l'issue du conseil.

Dans ce Top 20, figurent prioritairement des diplômés du secteur sanitaire et social. Les 10 titres de ce secteur présents dans le tableau représentent 25 % de la totalité des hypothèses (2 % de plus qu'en 2009). Par rapport à l'ensemble des hypothèses de certifications, on constate que la totalité des demandes visant le secteur sanitaire et social forment un tiers de la demande sociale. Avec 8 % des hypothèses, le tertiaire de bureau baisse de 4 % par rapport à 2009. Six certifications sont concernées. Les trois diplômés ouvrant aux métiers du commerce représentent 5 % des hypothèses. Seul représentant des services à la personne dans ce Top 20, le BP Coiffure représente 1 % des demandes totales ; ce diplôme est obligatoire pour gérer une entreprise de coiffure.

A savoir

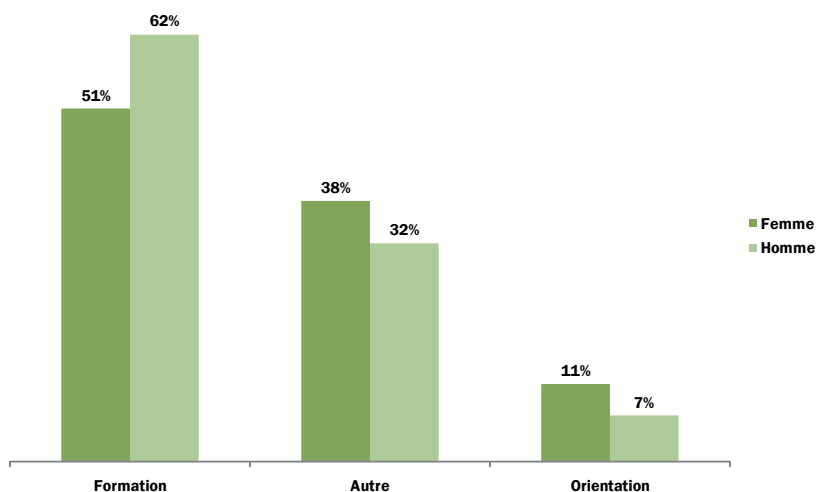
Que recouvre le secteur sanitaire et social ?

- les services de santé
 - établissements de santé
 - pratiques médicales et dentaires
 - ambulances
 - laboratoires d'analyses
 - autres activités
- les services de l'action sociale
 - accueil des handicapés
 - accueil des personnes âgées
 - aide à domicile
 - garde d'enfants
 - accueil des personnes en difficulté sociale
 - autres activités de l'action sociale
- les services de prévoyance, sécurité sociale, mutuelles
- les pharmacies (négoce et détail)
- l'industrie pharmaceutique
- les autres activités

Source Insee

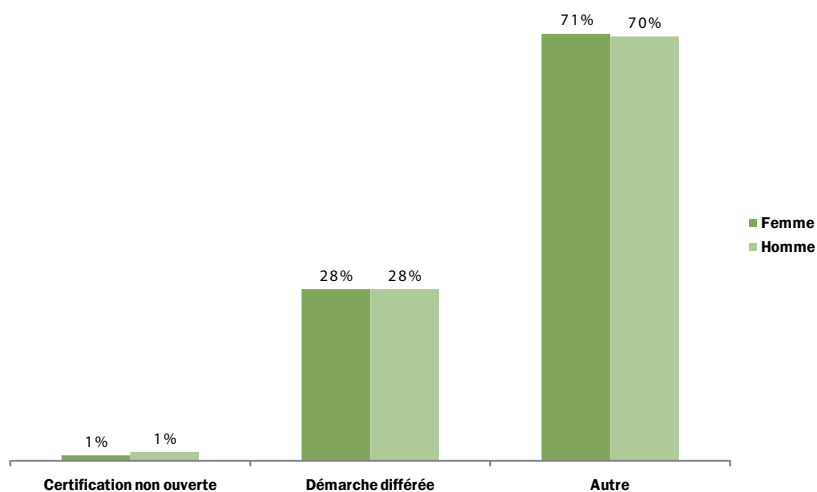
Autres préconisations

Note de lecture : Catégorie « Autre » : conseil de consolidation du projet ou de développement de l'expérience professionnelle

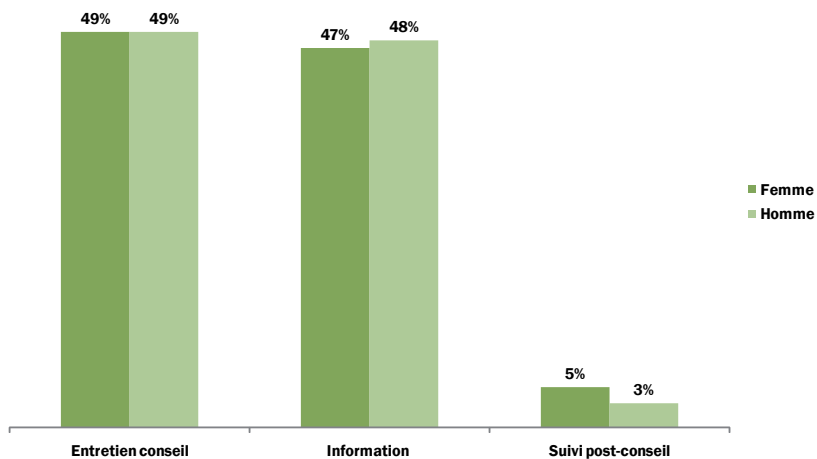


Origine des prestations non abouties

Note de lecture : Catégorie « Autre » : raisons professionnelles ou personnelles



Services réalisés par les PRC



Services réalisés par les PRC

Les PRC réalisent à parts égales information et conseil sur la VAE

L'activité des PRC en 2010 est répartie essentiellement entre les activités d'entretien conseil (49 %, soit 2 % de plus qu'en 2009) et l'information des personnes (47 %). Le suivi post-conseil représente 4 % de l'activité au lieu de 5 % en 2009. L'information est réalisée en face à face individuel pour 92 % et pour 8 % au cours de réunions collectives. Si le nombre des personnes reçues en 2010 a baissé, celui des personnes conseillées a augmenté (cf. supra). Le nombre d'actes de conseil est également en hausse : 5 % des personnes ont bénéficié de plus d'un entretien conseil. Les conseillers en VAE ont considéré en début de prestation que 85 % des bénéficiaires relevaient de la VAE. A l'issue de l'entretien conseil, 82 % ont été réellement orientées vers la VAE. 705 personnes (18 % des conseils) ont fait l'objet de préconisations pour des solutions alternatives à la VAE : 384 propositions de formation et 69 orientations vers des bilans de compétences. La catégorie « Autre », qui consiste en conseil de consolidation des projets personnels ou de développement de l'expérience professionnelle, concerne 252 personnes, dans des proportions similaires à 2009.

Un quart des personnes conseillées ne démarre pas sa VAE en 2010

Parmi les bénéficiaires de conseil orientées vers la VAE, 25 % n'ont pu démarrer la démarche en 2010. Trois raisons motivent essentiellement ce report ou cet abandon de leur projet :

- changement de projet professionnel ou de vie essentiellement à l'occasion d'une reprise d'emploi, d'un déménagement... Cette catégorie intitulée « Autre », traditionnellement très importante, est en hausse de 12 % et retrouve son niveau de 2008. Ces personnes ont déclaré ne pas vouloir commencer une démarche de VAE dans le court terme.
- en revanche, le nombre de démarches différées baisse de 12 %. Ces personnes sont susceptibles d'entamer une démarche dès lors que leur situation sera stabilisée.
- enfin, le pourcentage des démarches qui ne peuvent démarrer car les certifications visées ne sont pas ouvertes à la VAE est pratiquement nulle : 1 % au lieu de 33 % en 2004. En 2010, plus de 8 000 certifications sont inscrites au Rncp et accessibles en ligne.

Ce volume de démarches différées ou non abouties motive un renforcement du suivi des bénéficiaires de conseil en VAE. Ce suivi permet de remobiliser les personnes afin de leur permettre de mettre en place leur projet de validation des acquis de l'expérience au moment opportun. C'est d'ailleurs l'objet des conventions d'appui renforcé en direction des publics fragilisés sur certains territoires : soutenir les projets individuels de VAE pour mieux sécuriser les parcours professionnels.

Conclusion

De 2003 à 2010, plus de 4 200 personnes en moyenne par an ont été informées et conseillées par les PRC en VAE, sur l'ensemble du territoire régional. La baisse des futurs candidats amorcée en 2008 se confirme en 2010. Nous avons vu que le volume des personnes potentiellement concernées par la VAE est encore très important. La VAE, en tant qu'outil de valorisation des compétences professionnelles, participe également au développement de la compétitivité des entreprises. Le dispositif s'inscrit comme un moyen de sécuriser les parcours professionnels dans l'actuel contexte de crise économique. Cependant, pour bénéficier de la VAE, il faut avant tout avoir connaissance du dispositif. Son développement appelle en priorité des moyens supplémentaires pour communiquer sur la VAE auprès des publics prioritaires et pour les renforcer dans leur démarche.

Pour aller plus loin

Rapports, études

- ▶ Besoins en main d'œuvre (BMO) 2011, Pôle emploi, 2011
- ▶ Diagnostic régional emploi formation nouveaux métiers, Cprdf 2011-2015, CarifOref Midi-Pyrénées, mai 2011
- ▶ La conjoncture en Midi-Pyrénées n° 8, février 2011, Insee
- ▶ Rapport au Premier ministre, Bilan de l'activité 2010, Commission nationale de la certification professionnelle
- ▶ Valoriser l'acquis de l'expérience : une évaluation du dispositif de VAE, Rapport au 1^{er} Ministre, Eric Besson, Secrétariat d'Etat chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publique et du développement de l'économie numérique, septembre 2008

Sites Internet

- ▶ **CarifOref Midi-Pyrénées** : www.cariforef-mp.asso.fr
- ▶ **Commission nationale de la certification professionnelle** : www.cncp.gouv.fr
- ▶ **Insee** : www.insee.fr
- ▶ **PRC Enseignement supérieur** : www.vaesup-mip.info

Pour en savoir plus sur la **V A E**

3 espaces pour informer...

Le public



Les professionnels de la formation & de l'emploi



Les acteurs du dispositif

